

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Didier LOUSTAU	à	Suzanne SAGE
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Anne BARBET	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Patrice CRESTE	suppléante de	Henri GIMENEZ
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Marie ECHEPARE, Jean-Michel IDOÏPE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Michel LAURONCE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

**RAPPORT N° 121011-10-ECO**

### **EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU GABARN**

#### **DOSSIER LOI SUR L'EAU**

M. BELLOT rappelle que par délibération du 29 septembre 2010, votre assemblée a décidé de procéder aux études nécessaires à l'extension du Parc d'Activités du GABARN sur les 5 ha de terrains acquis au sud du Parc existant et notamment à l'élaboration du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

En cours d'étude, il est apparu judicieux d'avoir une cohérence de la gestion des eaux pluviales sur la totalité des extensions prévues à moyen et long termes, dans le projet de PLU de la commune d'ESCOUT.

Afin d'appréhender cette problématique sur un territoire plus étendu que celui initialement prévu, il convient de confier une mission de levé topographique à la SCP BOUCHONNEAU-SERNAGLIA pour un montant de 2 500.00 € HT.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget annexe du GABARN, section investissement.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les dépenses afférentes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 11 octobre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT